

**Avis du groupe scientifique sur les additifs alimentaires, les arômes, les
auxiliaires technologiques et les matériaux en contact avec les aliments
à la demande de la Commission concernant**

**une 7ème liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec
les aliments**

**Question N° EFSA-Q-2003-076, EFSA-Q-2004-144,
EFSA-Q-2004-166, EFSA-Q-2004-082, EFSA-Q-2003-204,
EFSA-Q-2003-205, EFSA-Q-2003-206**

Adopté le 29 mars 2005 par procédure écrite

RÉSUMÉ

Dans sa tâche globale d'évaluation des substances destinées à l'usage des matériaux en contact avec les aliments conformément à la Directive du Conseil 89/109/EEC du 21 décembre 1988 relative aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, le groupe scientifique AFC a évalué les substances suivantes :

Ref. No.:	12786
Nom de la substance	3-aminopropyltriéthoxysilane
N° CAS	000919-30-2
Classé en liste:	3
Restriction:	Le contenu en résidu extractible pour le 3-aminopropyltriéthoxysilane doit être inférieur à 3 mg/kg filler.
Ref. No.:	66350
Nom de la substance	2,2'-Méthylène bis(4,6-di-tert-butylphényl) phosphate de lithium
N° CAS	85209-93-4
Classé en liste:	3
Restriction:	5 mg/kg aliment
Ref. No.:	66905
Nom de la substance	N-méthyl-2-pyrrolidone
N° CAS	872-50-4
Classé en liste:	2
Restriction:	Aucune
Ref. No.:	76845
Nom de la substance	Polyester de 1,4-butanediol et caprolactone
N° CAS	31831-53-5
Classé en liste:	3
Restriction:	Aucune
Ref. No.:	86437

Nom de la substance	Zéolite A, Argent (alumino silicate d'argent zinc sodium ammonium), contenu en argent 2 – 5 %
N° CAS	-
Classé en liste:	3
Restriction:	Restriction de groupe: 0.05 mg Ag/kg aliment, sur base de la DSEO pour homme d'environ 10 g d'argent pour une ingestion totale durant la vie entière, établie pour l'eau potable par l'OMS (OMS, 2004). Contenu maximum en polymère: 10% (w/w) en zéolite A, argent contenant ≤ 5% argent. Uniquement pour utilisation dans des objets réutilisable fabriqués à partir de polyoléfines (jusqu'à une température de 40°C, temps de contact inférieur à 1 jour) et pour des polymères sur base de poly(alkylène téréphthalate) (jusqu'à une température de 99°C, temps de contact inférieur à 2 heures)
Ref. No.:	86437/50
Nom de la substance	Verre argent-zinc-aluminium–bore–phosphate, mélangé avec 5-20% de sulphate de barium, contenu en argent 0.35 – 0.6 %
N° CAS	-
Classé en liste:	3
Restriction:	Restriction de groupe: 0.05 mg Ag/kg aliment, sur base de la DSEO pour homme d'environ 10 g d'argent pour une ingestion totale durant la vie entière, établie pour l'eau potable par l'OMS (OMS, 2004). Restriction de groupe: 1 mg Ba/kg aliment Restriction de groupe: 6 mg B/kg aliment Contenu maximum dans le plastic: 1% (w/w)
Ref. No.:	86438 and 86438/50
Nom de la substance	REF No. 86438: Argent zinc zéolite A (argent-zinc sodium alumino silicate calcium métaphosphate), contenu en argent 1 -1.6 % REF No. 86438/50:Argent zinc zéolite A (argent-zinc sodium magnésium alumino silicate de phosphate calcique), contenu en argent 0.34 - 0.54 %
N° CAS	-
Classé en liste:	3
Restriction:	Restriction de groupe: 0.05 mg Ag/kg aliment, sur base de la DSEO pour homme d'environ 10 g d'argent pour une ingestion totale durant la vie entière, établie pour l'eau potable par l'OMS (OMS, 2004).

MOTS-CLES

Matériaux en contact avec les aliments, Plastiques, Monomères, Additifs, 3-aminopropyltriéthoxysilane, REF. No 12786, CAS No 000919-30-2, 2,2'-Méthylènebis(4,6-di-tert-butylphényl) phosphate de lithium, REF. No 66350, CAS No 85209-93-4, N-méthyl-2-pyrrolidone, REF. No 66905, CAS No 872-50-4, Polyester de 1,4-butanediol et caprolactone, REF. No 76845, CAS No 31831-53-5, Zéolite A, Argent (alumino silicate d'argent zinc sodium ammonium), contenu en argent, 2 – 5 %, REF No 86437, Argent-zinc- aluminium – boron – phosphate glass, mélangé avec 5-20% sulphate de barium, contenu en argent 0.35 – 0.6 %, REF No 86437/50, Argent zinc zéolite A (argent-zinc sodium alumino silicate de calcium métaphosphate), contenu argent 1-1.6 % et Argent zinc zéolite A (argent-zinc sodium

magnésium alumino silicate de phosphate calcique), silver content 0.34 - 0.54 %, REF No 86438 and 86438/50.